

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2017

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de Les Avanchers-Valmorel le 18 décembre 2017 à vingt heures, sous la présidence de Jean-Michel VORGER, Maire.

Étaient présents : Jean-Louis BAZIN ; Jean-Christophe GROGNIET ; Marie GUNIE ; Samuel LEDANOIS ; Jean-Christophe MARTIN ; Pierre MERMIN ; Erika PIANI ; Annie RELIER ; Annie RELIER-TISSERAND ; Annie VANDEKERCKHOVE ; Jean-Michel VORGER

Représentés : Mathieu CHENAL par Marie GUNIE ; Sylvie THOMAS par Annie RELIER

Excusé : Julie PONT

Le Conseil a choisi pour secrétaire Erika PIANI

Le compte rendu du 17 novembre 2017 est adopté à l'unanimité des membres présents.

FINANCES

1 – TARIFS FRAIS DE SECOURS SUR PISTE

Suite au marché signé avec une société d'ambulances pour le transport sanitaire bas de piste des blessés suite à une activité de loisirs, il convient de modifier les tarifs délibérés lors de la séance du 11 septembre 2017.

Le Conseil approuve les tarifs de frais de secours sur pistes pour la saison 2017/2018 ainsi qu'il suit :

- **1^{ère} catégorie** – Front de neige **58 euros** **2^{ème} catégorie** – Zone rapprochée **383 euros (331)**
- **3^{ème} catégorie** – Zone éloignée **541 euros (502)** **4^{ème} catégorie** – Hors-pistes **910 euros (888)**
- **5^{ème} catégorie** - Frais de secours hors-piste situés dans des secteurs éloignés, accessibles ou non gravitairement par remontée mécanique, caravanes de secours, recherches de nuit, etc... donnant lieu à facturation sur la base des coûts horaires suivants :
- Coût / heure de personnel pisteur secouriste **45 euros**
- Coût / heure de chenillette (avec chauffeur) **164 euros**
- Coût / heure de scooter (avec chauffeur) **71 euros**
- Transport sanitaire bas de piste vers Centre hospitalier le plus proche **210 euros**
- Le taux de TVA appliqué à ce jour est de 10 %

2 - AUTORISATION DEPENSES INVESTISSEMENT 2018

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en attente du vote du budget 2018, le Conseil Municipal peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget sur l'exercice précédent. Ces crédits seront inscrits au budget lors de son adoption.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE le Maire à signer tout document qui serait la suite ou la conséquence de cette décision.

3 - COUT HORAIRE PERSONNEL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

FIXE le taux horaire au 1^{er} janvier 2018 des agents mis à disposition de la CCVA, communes ou particuliers

PERSONNEL

1 – ASTREINTES SAISON HIVER 2017-2018

Suite à une modification de l'organisation du service déneigement, le conseil **FIXE** les dates et la liste du personnel bénéficiaire de l'indemnité d'astreinte d'exploitation suivant le Décret 2015-415 du 14 avril 2015

16 semaines entre le 25 décembre 2017 et le 15 avril 2018

Monsieur DECOMBARD Eric Adjoint technique

2 – REGIME INDEMNITAIRE

Le RIFSEEP est appliqué depuis le 1^{er} janvier 2017 aux agents de la collectivité pour les grades de Rédacteurs, Adjoint Administratifs et ATSEM ;
Considérant qu'il y a lieu d'appliquer le RIFSEEP qui a vocation à devenir le régime indemnitaire de référence pour les cadres d'emplois éligibles ;

La délibération 2016-12-12-010 est complétée pour chaque nouveau cadre d'emploi :

Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE)

<i>Détermination de l'IFSE par cadre d'emplois</i>		
<i>Groupes</i>	<i>Emplois concernés</i>	<i>Montants annuels maximum de l'IFSE</i>
<i>Agents de Maîtrise</i>		
Groupe 1	Responsables de service	6 000 €
Groupe 2	Coordinateur / Agents d'exécution avec responsabilités particulières	5 000 €
<i>Adjointes Techniques</i>		
Groupe 1	Coordinateur / Agents d'exécution avec responsabilités particulières	6 000 €
Groupe 2	Agents d'exécution	5 000 €

Complément Indemnitaire Annuel (CIA)

<i>Détermination du CIA par cadre d'emplois</i>		
<i>Groupes</i>	<i>Emplois concernés</i>	<i>Montants annuels maximum du CIA</i>
<i>Agents de Maîtrise</i>		
Groupe 1	Responsables de service	1 260 €
Groupe 2	Coordinateur / Agents d'exécution avec responsabilités particulières	1 200 €
<i>Adjointes Techniques</i>		
Groupe 1	Coordinateur / Agents d'exécution avec responsabilités particulières	1 260 €
Groupe 2	Agents d'exécution	1 200 €

Les autres éléments de la délibération 2016-12-12-010 en date du 16/12/2016 demeurent inchangés
Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} janvier 2018

FONCIER

1 - PROTOCOLE DE NEGOCIATION ET D'EXCLUSIVITE – SOCIETE MIPROM

La collectivité est propriétaire de foncier situé lieu-dit « Fontaine ». Dans le cadre de la révision du PLU, cette assiette foncière a été inscrite dans le PADD afin de poursuivre l'aménagement du secteur « Lanchettes » et proposer des offres touristiques nouvelles et diversifiées. La société MIPROM, après avoir visité les lieux et diagnostiqué les capacités de la station de Valmorel, s'est déclarée intéressée pour la réalisation. Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et pris connaissance du protocole d'accord, autorise Monsieur le Maire à signer le protocole d'accord et d'exclusivité avec la société MIPROM en vue de la réalisation d'un complexe touristique.

2 – ACQUISITION CONSORTS MURAT Joséphine

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal la proposition des Consorts MURAT Joséphine de céder à titre gratuit à la collectivité divers tènements situés en forêt.

Le conseil autorise Monsieur le Maire à procéder à l'acquisition foncière des parcelles :

C 87 , M 124 et ZV 93 pour une superficie totale de 5 405 m² à titre gratuit.

Précise que les frais d'actes notariés seront à la charge de la collectivité.

3 – CESSION TROADEC Jean-Baptiste

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal la proposition de Monsieur TROADEC Jean-Baptiste d'acquérir un chalet en ruine avec terrain attenant, situé à Montolivet.

Le conseil autorise Monsieur le Maire à procéder à la cession foncière des parcelles :

ZB 137 et ZB 138, pour une superficie totale de 462 m², au prix de 35 000 €

Précise que les frais d'actes notariés seront à la charge de l'acquéreur.

AFFAIRES GENERALES ET QUESTIONS DIVERSES

CONVENTION REALISATION COORDONNEE DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT

Monsieur le Maire informe le conseil que dans le cadre du projet d'aménagement de la voirie du chemin de Saint Roch au Chef lieu, il convient de passer une convention tripartite constitutive d'un groupement de commandes pour la réalisation coordonnée de travaux d'enfouissement de réseaux secs, et d'extension de réseaux humides, avec le SDES et la CCVA.

Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Le conseil entend:

Jean-Michel VORGER informe de l'opération « Le Printemps du Ski » du 1^{er} au 15 avril 2018. Le lancement officiel de cette opération aura lieu les 9 et 10 janvier 2018 au Club Méditerranée de Valmorel. A cette occasion auront lieu des animations dans la rue. Environ 50 journalistes seront présents.

Pierre MERMIN regrette l'ouverture tardive du domaine skiable.

Annie RELIER informe que la Loi Montagne II implique l'obligation de conclure avec l'Etat une convention pour le logement des travailleurs saisonniers avant le 28 décembre 2018. Des études seront menées en ce sens.

Jean-Christophe GROGNIET a été élu Président de l'Office du Tourisme.

Annie RELIER TISSERAND demande qu'un état des besoins de rénovations des chapelles de la commune soit établi afin de prévoir un plan pluriannuel de travaux.

Les vœux du Maire auront lieu le samedi 13 janvier 2018 à 19h00

La séance est levée à 21h30